

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 07 juillet 2017 à 20h30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121- 25 du
Code des Collectivités Territoriales.

Présents : Pierre-Louis PUYGRENIER, Pierre DAVID, Muriel DESMOULINS, Philippe ECREPONT, Sylvette BAUDUFFE, Michel DESMOULINS, Bernard COURIVAUD, Murielle BIDEAU.

Absents excusés : Michel BURGUET donne pouvoir à Pierre-Louis PUYGRENIER.
Pascal DAUVERGNE, Estelle MATHEY.

Sylvette BAUDUFFE a été désignée secrétaire de séance.

❖ PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA VOIRIE MITOYENNE A BEYSSENAC ET A SEGUR-LE-CHATEAU

Monsieur Le Maire de Ségur fait part au Conseil Municipal d'une demande de participation émise par Monsieur le Maire de BEYSSENAC concernant le financement (en fonction de nos possibilités), de la réfection en tri-couches, de la voirie mitoyenne aux communes de BEYSSENAC et de SEGUR-LE-CHATEAU (derrière le Petit Méchenin). La commune de BEYSSENAC ayant bénéficié de subventions à hauteur de 33 % pour la réalisation de ces travaux, il reste à la charge des deux communes la somme de 4 500 € HT.

Après avoir analysé cette demande, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accorder la somme de 1 800 € à la commune de BEYSSENAC.

❖ APPROBATION PROJET D'AMENAGEMENT DE STATIONNEMENTS AUTOUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'aménagement de stationnements à proximité de la salle polyvalente.

Ce projet consiste à démolir les murs et les deux piles entre la salle polyvalente et la rue principale afin d'aménager cet espace pour faciliter des stationnements et libérer ainsi la rue principale.

Cette démolition implique le déplacement d'un coffret électrique par EDF, la reconstruction du caniveau, le réaménagement des descentes des eaux pluviales et la réfection des sols avec l'aménagement de la cour de la salle polyvalente (enrobé à chaud).

Ce projet est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'étude de ce projet est confiée à une commission composée de 3 personnes, Pierre DAVID, Philippe ECREPONT et Michel DESMOULINS.
Un cahier des charges sera élaboré et l'étude sera soumise aux différents organismes concernés pour approbation et demandes de subventions. (DETR : Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) pour 2018.

Il est également envisagé la mise aux normes et l'accessibilité des toilettes publiques ainsi que la réfection des toitures (montées des cages d'escaliers des logements au-dessus de la salle polyvalente).

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

Suite à la réunion des Maires, à Uzerche, jeudi 6 juillet 2017, à laquelle a participé Pierre-Louis PUYGRENIER, l'accent a été mis sur la nécessité de numérotation des habitations, notamment en milieu rural, pour des mesures de sécurité et également pour la connexion de la fibre qui est prévue dans notre village en 2018.

Nous vous rappelons qu'une convention a été signée avec la Poste dont le devis s'élève à 1 374 €.

Une commission va être chargée, très prochainement du développement de ce dossier.

La séance est levée à 22H50.